

MAIRIE
OSTHOUSE
67150



☎ 03 88 98 02 46
Fax 03 88 98 17 82
mairie.osthouse@wanadoo.fr

Nombre de membres du Conseil Municipal élus :

15

Nombre de membres qui se trouvent en fonction :

14

Nombre de membres présents ou représentés à la séance

13

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-sept juin

le Conseil Municipal de la Commune d'Osthouse, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. le Maire Christophe **BREYSACH**.

Étaient présents :

M. **BREYSACH** Christophe, Maire

Mme **RINN** Fernande, Adjointe au Maire

MM. **KRETZ** Christian, Adjoint au Maire

Mmes **KOENIG** Michelle, **ALONSO** Coralie, **ARBOGAST** Angélique, et **MULLER** Angèle

MM. **BAUMERT** Eric, **HELLMANN** Pierre, **JOLLY** Franck,, **METZ** Bernard

Absents:

Mrs **SCHNELL** Emmanuel, **MALEVERGNE** Philippe, **WILLER** Renaud

Procurations :

M. BREYSACH Christophe pour le compte de **M. SCHNELL** Emmanuel

Mme ARBOGAST Angélique pour le compte de **M. MALEVERGNE** Philippe

Assistait également :

Mme Patricia **GILLIG**, Secrétaire de Mairie

N° 01/06/2024 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : **13**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

Le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ET APRES en avoir délibéré,

DESIGNE

Mme Angèle **MULLER**, Conseillère Municipale, Secrétaire de séance.

**N°02/06/2024 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2024**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

ET APRES en avoir délibéré,

APPROUVE

le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 23 avril 2024.

**N°03/06/2024 DELEGATION DE SIGNATURE EXPRESSE POUR LA DELIVRANCE D'UNE
AUTORISATION D'URBANISME DEPOSEE PAR LE MAIRE OU UN MEMBRE DE SA
FAMILLE**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

Le 1^{er} Adjoint expose

Le maire voulant déposer un dossier d'urbanisme durant le mandat en cours.

Aussi afin de respecter l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme notamment que si le Maire ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel ou comme mandataire, le Conseil Municipal de la Commune ou l'organe délibérante de l'Etablissement Public désigne un autre membre de ses membres pour prendre la décision.

En effet, l'intérêt personnel doit être étendu de manière assez large : si le projet intéresse un proche parent, ou si le Maire est intéressé professionnellement (mandataire, promoteur, architecte, géomètre, notaire...) tant de manière positive (intérêt en faveur du projet) que négative (intérêt à l'encontre du projet).

Seul le Conseil Municipal (ou l'organe délibérant de l'EPCI) peut, par délibération, désigner un de ses membres pour délivrer le permis. Une délégation de signature du Maire à un Adjoint ne saurait suffire.

ENTENDU l'exposé du 1^{er} Adjoint

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

De donner délégation de signature de signature à Monsieur **KRETZ** Christian, adjoint au Maire d'Osthouse pour les déclarations préalables DP 067 364 24 R0021 et DP 067 364 24 R0023.

Monsieur le Maire revient après le vote.

N° 04/06/2024 ACHAT DE STORES DANS LA NOUVELLE CLASSE –PETITE SECTION

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire laisse la parole à Madame RINN Fernande en charge de la commission «Scolaire et jeunesse»

CONSIDERANT :

Suite à l'ouverture d'une classe, les enfants de la petite section ne pourront plus faire de sieste dans la salle « périscolaire ». Il a été décidé qu'ils la feraient dans la salle de motricité.

Les enseignantes demandent à y occulter les fenêtres et portes fenêtres pour que les enfants puissent y faire la sieste dans de bonnes conditions. Pour ce faire, il y a nécessité de faire l'achat de 5 stores.

3 devis ont été demandés :

ROWASTORES	11 709.17 € TTC (avec montage)
CASPAR STORES	7 422.60 € TTC (avec montage)
STORES-DISCOUNT	1 261.02 € TTC (avec montage)

APRES en avoir délibéré,

DECIDE

De faire l'achat des stores à STORES DISCOUNT pour un total de 1 261.02 € TTC, la mise en place se fera par l'agent communal.

AUTORISE : Monsieur le Maire est chargé des modalités pratiques et fera un retour lors du prochain conseil Municipal.

N° 05/06/2024 ACHAT DE MOBILIER POUR LA NOUVELLE SALLE DE CLASSE

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT Suite à l'ouverture de la nouvelle salle de classe,

Mme Pennerath reprenant la salle de classe ayant fait office de périscolaire les dernières années, elle souhaite pouvoir ranger tous le matériel se trouvant dans les bahuts de sa salle de classe habituelle :

Est donc proposé l'achat de 2 armoires métalliques à rideaux (45cm de profondeur) pour un montant de 587,88 € TTC

2 meubles bahuts à rideaux	587.88 € TTC
1 tableau blanc triptyque 120x200/400cm	349.99 € TTC

2bis) Achat de mobilier pour la nouvelle salle de classe - suite

1tableau blanc magnétique triptyque 120x200/400cm 349.99 € TTC

APRES en avoir délibéré,

DECIDE

L'achat de deux meubles bahuts à rideaux de 120 cm, d'un meuble bahut de 105 cm et d'un tableau blanc triptyque.

:
AUTORISE : Monsieur le Maire est chargé des modalités pratiques et fera un retour lors du prochain conseil Municipal.

N° 06/06/2024 CREATION D'UN POSTE D'ATSEM A MI-TEMPS

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'Atsem, suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame RINN Fernande, 2^{ème} Adjointe du « Scolaire et de la Jeunesse »

Après plusieurs rencontres avec les enseignantes pour l'organisation de la rentrée qui comptera une classe supplémentaire, une demande de création d'1 poste d'ATSEM a été faite à la mairie.

La classe concernée est la future classe de GS/CP.

Vous est proposé la création d'un poste d'ATSEM à mi-temps comme cela existait déjà avant les triples niveaux.

Pour information:

A l'heure actuelle Mme Mélanie REBMANN occupe le poste d'ATSEM à temps plein pour la classe de GS/CP/CE1. Elle ne souhaite pas reprendre le poste à mi-temps.

APRES en avoir délibéré,

DECIDE

La création d'un poste d'Atsem à mi-temps pour la rentrée 2024/2025 :

**N° 07/06/2024 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2024
AUX ORGANISMES MUNICIPAUX ET ASSOCIATIONS LOCALES**

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUIE l'exposé de M. le Maire ;

APRES en avoir délibéré,

L'attribution des subventions de fonctionnement 2024 aux Associations sont les suivantes :

❖	65748	Amicale des Maires du Canton d'Erstein	100.00.- €
❖	65748	Association nouveaux horizons	.100.00.- €
❖	65748	Amicale des sapeurs-pompiers	400.00.- €
❖	65748	Association APPMA	300.00.- €
❖	65748	Syndicat des Arboriculteurs	100.00.- €
❖	65748	Association des parents d'élèves	100.00.- €
❖	65748	Club d'épargne	100.00.- €
❖	65748	Conseil de fabrique	100.00.- €
❖	65748	Cercle Saint Barthélémy	700.00.- €
❖	65748	Association des Donneurs de sang	100.00.- €
❖	65748	Project Ill	300.00.- €
❖	65748	Team Free Bike	100.00.- €
❖	65748	Club des cavaliers	300.00.- €
❖	65748	Autres (Bénéficiaires non nommés à ce jour)	.- €
	65748	TOTAL	2 800.00.- €

TOUR DE TABLE – DIVERS

Christian KRETZ, adjoint : Au démarrage des travaux sur le pont de l'ILL sur la RD 131, il a été constaté un état général des trottoirs plus mauvais que ce à quoi nous nous attendions, une mise en œuvre d'une nouvelle étanchéité sous les trottoirs et une reconstruction intégrale de ceux-ci. Après recalage du planning des travaux effectués ce jour, l'entreprise ROCA m'a informé qu'une prolongation des travaux pour une semaine supplémentaire s'avérait nécessaire. Par conséquent la route barrée restera barrée jusqu'au **15/07/2024**.

Angèle MULLER : Les résidents de la commune sont reconnaissants pour le fleurissement et souhaitent exprimer leur gratitude à la commission du fleurissement et maisons fleuries ainsi qu'aux agents communaux.

Pierre HELLMANN: Lors de ses promenades, certains habitants se plaignent du stationnement, et de la vitesse dans la commune. Celle-ci à investi dans la Police Municipale mais ils ont l'impression que rien ne se passe. Dès que le marquage au sol sera effectif, la police municipale fera un tour, tout d'abord pour sensibiliser les habitants en infraction, puis, si cela ne suffit pas, les verbaliser si nécessaire.

Bernard METZ: Demande si le défibrillateur du **CSBO** est vérifié dans l'année, il ne veut pas prendre la responsabilité si celui-ci ne devait pas fonctionner correctement. Une demande de devis sera faite pour un contrat d'entretien et pourquoi ne pas le mutualiser avec les autres communes.

Michelle KOENIG et **Franck JOLLY** : Nous signalent que le presbytère n'est pas vraiment isolé. Serait-il possible de prévoir une isolation au moins dans les combles ? La commission des bâtiments visitera les combles pour estimer les m² d'isolation. Le point sera discuté au prochain conseil.

Fernande RINN, adjointe : L'opération « Agis pour tes vacances » se déroulera le lundi 8 juillet. 17 jeunes de 14 à 17 accompagnés de 2 animatrices viendront sur Osthouse pour effectuer de petits travaux. Au programme de cette journée : Ponçage et peinture des garnitures du comité des fêtes, déménagement des meubles des salles de classes, création d'un nouveau jeu dans la cour arrière de l'école. Pour les remercier, la commune d'Osthouse leur offre un bon d'achat de 50 euros. Mercredi 10 juillet c'est au tour du Conseil municipal des Jeunes de faire de petits travaux pour l'embellissement du village avec au programme : réfection des décorations de Noël et Pâques. Poursuite de la mise en peinture des bancs et de la table en palette pour l'aire de jeux et création de panneaux informatifs.

Monsieur le Maire : Deux tonnelles de 3 m x 6 m ainsi que 15 garnitures tables et bancs ont été achetées par le comité des fêtes.

Un suivi sera fait pour le prêt ou la location du matériel. Et pour toutes dégradations, une facture sera envoyée à la personne qui a loué le matériel.

Fin de séance à 22h15